



## RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

### LA PRIMATURE

#### UNITÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP)

L'UCLBP porte à l'attention de toutes les Sociétés intéressées à répondre aux avis à manifestation d'intérêt publiés récemment dans les journaux que les critères suivants seront utilisés pour analyser leur dossier de soumission. Elle les informe par la même occasion que la date limite de soumission prévue pour le 29 février 2012 est reportée au 15 mars 2012. Les dossiers soumis après cette date ne seront pas acceptés. Les informations sur ces avis sont aussi disponibles sur le site web de la Primature : [www.primature.gouv.ht](http://www.primature.gouv.ht)

#### CRITÈRES DE PRÉ-QUALIFICATION DE BUREAUX D'ÉTUDES, DE FIRMES DE SUPERVISION ET DE COMPAGNIES DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET DE BATIMENTS PUBLICS

Pour permettre d'établir l'éligibilité des Sociétés dans le cadre du processus de pré-qualification, l'évaluation et la sélection se feront selon les critères suivants :

##### **Bureaux d'Etudes**

Ils doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Soumettre les copies des documents notariés prouvant l'existence légale du Bureau d'Etudes seul ou en groupement, ainsi que les copies des documents administratifs **(0-10 points)** ;
- b) Soumettre un document présentant l'historique et la position du Bureau d'Etudes dans le marché du secteur de l'ingénierie et de la construction **(0-15 points)** ;
- c) Soumettre la liste des projets d'infrastructures, de bâtiments publics et de logements conçus et étudiés par le Bureau d'Etudes durant les dix (10) dernières années en faisant ressortir leur importance en valeur monétaire ainsi que les dates, adresses électroniques et numéros de téléphone des différents Maîtres d'Ouvrages **(0-25 points)** ;
- d) Démontrer ses capacités techniques et professionnelles à concevoir et à réaliser des études de bâtiments publics et d'infrastructures de drainage qui devront être construits selon des normes parasismiques **(0-10 points)** ;

- e) Soumettre la liste du personnel du Bureau, les Curriculum Vitae des Responsables Techniques ainsi qu'une brève description de l'expertise de chacun d'eux **(0-15 points)** ;
- f) Démontrer ses capacités financières à garantir, selon les règles de l'art, les projets que le Bureau aura à concevoir et à étudier et soumettre son bilan financier des trois (3) dernières années **(0-10 points)** ;
- g) Etre en mesure de mobiliser des Experts (locaux et/ou internationaux) ayant la capacité et l'expérience suffisantes pour concevoir et étudier dans les moindres détails des projets de bâtiments publics et d'infrastructures de drainage, préparer les dossiers d'appel d'offres **(0-10 points)** ;
- h) Soumettre tous autres documents pertinents (brochures liées à des études de projets analogues, expériences vécues dans des conditions semblables, disponibilité du Bureau d'Etudes ainsi que de ses ressources, etc.) pouvant justifier son intérêt et confirmer ses qualifications **(0-5 points)**.

Pour se voir pré-qualifiés, les soumissionnaires doivent obtenir un score minimum fixé à **75 points sur 100**. Les Bureaux d'Etudes pré-qualifiés pourront, sur demande, soumettre des offres financières spécifiques pour un ou plusieurs projets, sur la base du cahier de charges qui sera mis à leur disposition.

Le Bureau qui aura en outre soumis la meilleure offre financière sera déclaré adjudicataire du projet pour réaliser les études et les dossiers d'appel d'offres, s'il satisfait à toutes les conditions exigées par la loi sur les marchés publics.

Toutefois, les Bureaux d'Etudes haïtiens peuvent s'associer à d'autres Bureaux d'Etudes internationaux expérimentés en vue de soumettre leur manifestation d'intérêt et augmenter leur chance de participation au processus de reconstruction du pays.

### **Firmes de Supervision**

Elles doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Soumettre les copies des documents notariés prouvant l'existence légale de la Firme seule ou en groupement, ainsi que les copies des documents administratifs **(0-10 points)** ;
- b) Soumettre un document présentant l'historique et la position de la Firme dans le marché du secteur de l'ingénierie et de la construction **(0-15 points)** ;
- c) Soumettre la liste des projets d'infrastructures, de bâtiments publics et de logements supervisés par la Firme au cours des dix (10) dernières années en faisant ressortir leur importance en valeur monétaire ainsi que les dates, adresses électroniques et numéros de téléphone des différents Maîtres d'Ouvrages **(0-25 points)** ;

- d) Démontrer ses capacités techniques et professionnelles à assurer le contrôle et la supervision de projets d'infrastructures et de bâtiments publics qui devront être construits selon les normes parasismiques **(0-10 points)** ;
- e) Soumettre la liste du personnel de la Firme, les Curriculum Vitae des Responsables Techniques ainsi qu'une brève description de l'expertise de chacun d'eux **(0-15 points)** ;
- f) Démontrer ses capacités financières à garantir, selon les règles de l'art, la réalisation des projets qu'elle aura à contrôler et à superviser en soumettant son bilan financier des trois (3) dernières années **(0-10 points)** ;
- g) Etre en mesure de mobiliser des Experts (locaux et/ou internationaux) ayant la capacité et l'expérience suffisantes pour conduire le contrôle et la supervision de l'exécution des tâches durant toute la durée de l'exécution des travaux **(0-10 points)** ;
  
- h) Soumettre tous autres documents pertinents (brochures en relation avec la supervision de projets analogues, expériences vécues dans des conditions semblables, disponibilité de la Firme ainsi que de ses ressources, etc.) pouvant justifier son intérêt et confirmer sa qualification **(0-5 points)**.

Pour se voir pré-qualifiés, les soumissionnaires doivent obtenir un score minimum fixé à **75 points sur 100**. Les Firmes de Supervision pré-qualifiées pourront, sur demande, soumettre des offres financières pour un ou plusieurs projets, sur la base du cahier des charges qui sera mis à leur disposition.

La Firme qui aura en outre soumis la meilleure offre financière sera déclarée adjudicataire de l'offre pour assurer la supervision du projet, si elle satisfait à toutes les conditions exigées par la loi sur les marchés publics.

Toutefois, les firmes haïtiennes peuvent s'associer à des firmes internationales expérimentées en vue de soumettre leur manifestation d'intérêt et augmenter leur chance de participation au processus de reconstruction du pays.

### **Compagnies de Construction**

Elles doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Soumettre les copies des documents notariés prouvant l'existence légale de l'Entreprise seule ou en groupement **(0-10 points)**;
- b) Soumettre un document présentant l'historique et la position de l'Entreprise de Construction dans le marché du secteur de la construction de bâtiments publics et/ ou d'infrastructures de drainage **(0-10 points)**;

- c) Soumettre la liste des projets d'infrastructures, de bâtiments publics exécutés par la Compagnie de construction au cours des dix (10) dernières années faisant ressortir leur importance en valeur monétaire, leurs caractéristiques ainsi que les dates, adresses électroniques et numéros de téléphone des différents Maîtres d'Ouvrages **(0-15 points)**;
- d) Démontrer ses capacités techniques et professionnelles à réaliser la construction de projets de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage qui devront être construits selon les normes parasismiques, conformément aux normes et standards de bonnes pratiques de construction, les règles de l'art **(0-10 points)**;
- e) Soumettre la liste du personnel de l'Entreprise, les Curriculum Vitae des Responsables Techniques ainsi qu'une courte description de l'expertise de chacun d'eux **(0-10 points)**;
- f) Soumettre la liste et les spécifications techniques de l'équipement et du matériel utilisés par la Compagnie de Construction dans la réalisation des grands chantiers de bâtiments et/ou d'infrastructures de drainage, préciser la propriété de cet équipement **(0-15 points)**;
- g) Démontrer ses capacités financières à garantir, selon les règles de l'art, les projets que l'Entreprise de Construction aura à exécuter ; et soumettre son bilan financier des trois (3) dernières années **(0-10 points)**;
- h) Etre en mesure de mobiliser des Experts (locaux et/ou internationaux) ayant la capacité et l'expérience suffisantes pour réaliser des projets de construction de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage dans les moindres détails, suivant des normes parasismiques, conformément aux normes et standards de bonne pratique de construction, suivant le calendrier convenu **(0-5 points)**;
- i) Montrer sur quel réseau d'approvisionnement la Compagnie va compter pour acquérir les matériaux et le matériel indispensables à la réalisation de tels chantiers **(0-5 points)**;
- j) Expliquer comment la Compagnie entend travailler avec le Maître d'Ouvrage, la supervision, les laboratoires de bâtiments et de travaux publics pour faciliter la réalisation des travaux sans heurts **(0-5 points)**;
- k) Soumettre tous autres documents pertinents (brochures, références liées à l'exécution des contrats analogues, expériences vécues dans des conditions semblables, disponibilité de la Compagnie de Construction à se mobiliser ainsi que de ses ressources, etc.) pouvant justifier son intérêt et confirmer ses qualifications **(0-5 points)**.

Pour se voir pré-qualifiées, les soumissionnaires doivent obtenir un score minimum fixé à **75 points sur 100**. Les Compagnies de Construction pré-qualifiées pourront, sur demande, soumettre des offres financières pour un ou plusieurs projets, sur la base du cahier de charges qui sera mis à leur disposition.

L'Entreprise qui aura en outre soumis la meilleure offre financière sera déclarée adjudicataire du projet pour l'exécution soit de bâtiments publics soit d'ouvrages d'infrastructures de drainage, si elle satisfait à toutes les conditions exigées par la loi sur les marchés publics.

Toutefois, les Compagnies haïtiennes peuvent s'associer à de grandes Entreprises de Construction internationales expérimentées en vue de soumettre leur manifestation d'intérêt et augmenter leur chance de participation au processus de reconstruction du pays.